



Mission de la communication

Vanves, le 13 novembre 2019

Centre national des Œuvres
universitaires et scolaires-Les Crous

Affaire suivie par

Pascale Koller

01 71 22 97 20

Pascale.koller@crous.fr

Communiqué de presse

Le réseau des CROUS et tous ses personnels, réitèrent leur profonde tristesse et leur soutien à l'étudiant qui, à Lyon, a attenté à ses jours, soutien qui s'exprime en premier lieu auprès de sa famille, mais aussi à l'ensemble des étudiants qui se sentent concernés par ce drame.

Ce soutien est d'autant plus légitime que la raison d'être des CROUS, l'objectif qui porte chacun de ses personnels, est d'accompagner les étudiants dans leur parcours dans l'enseignement supérieur, notamment ceux qui ne disposent que de faibles ressources.

Le CNOUS, centre national qui pilote les 26 CROUS de France, affirme la qualité des actions accomplies tous les jours par les agents des CROUS qui assurent une vraie mission de service public au bénéfice des étudiants, et regrette profondément les attaques absolument injustifiées à leur encontre de ces derniers jours, attaques aux biens ou attaques verbales tout aussi, voire plus délétères.

Il connaît et reconnaît l'engagement professionnel de ses agents et les assure eux aussi de son profond soutien, à un moment où ils peuvent se sentir meurtris et atteints dans leur métier, alors qu'ils l'exercent avec professionnalisme et dévouement, placés face à des violences ou des menaces que le centre national condamne.

Le réseau des CROUS, c'est en effet plus de 12 000 agents qui, sur chaque site universitaire, apportent aux étudiants une restauration à tarif social, des logements, l'instruction des dossiers de bourses et aides, un accompagnement social et psychologique, une vie étudiante.

Les bourses sur critères sociaux représentent plus de 1,2 M de dossiers instruits par le réseau pour 720 000 étudiants boursiers, pour une dépense de l'ordre de 2,2 milliards par an, sachant que cette année, les bourses ont été revalorisées à hauteur de 46 M d'euros pour compenser l'inflation. Un portail unique (MesServicesEtudiant) permet aux usagers de formuler toutes leurs demandes, avec des dossiers simplifiés car pour partie dématérialisés.

Les CROUS appliquent avec professionnalisme la réglementation nationale qui a pour objectif de tenir compte de la situation sociale de la famille, en allouant un soutien indispensable. La réglementation prévoit que l'étudiant doit justifier d'une progression dans son parcours universitaire pour continuer à percevoir sa bourse, mais en tenant compte de celui-ci, car le droit à bourse est maintenu si un parcours de 3 ans (licence) est réussi en 5 ans. Elle tient compte aussi des situations individuelles, car en cas de difficultés sociales significatives ou de problèmes de santé qui ont pu perturber le suivi des enseignements, le droit à bourses peut de surcroît être accordé une année supplémentaire.

Pour répondre aux besoins des étudiants, si le dossier est complet, les CROUS s'engagent à ce que la bourse soit mise en paiement à la fin du mois d'août puis régulièrement en début de mois.



Outre les bourses sur critères sociaux, le réseau instruit également les autres aides allouées par le ministère, aide au mérite, aide à la mobilité master, aide à la mobilité Parcoursup instaurée cette année et qui concerne près de 10 000 étudiants... Surtout, il dispose d'assistants de service social à l'écoute des étudiants et pouvant leur proposer un soutien supplémentaire via des aides spécifiques, ponctuelles ou annuelles, dans une relation étroite avec les services de médecine préventive et les missions Handicap des universités.

Car les CROUS se distinguent aussi par leurs relations étroites avec les établissements d'enseignement supérieur comme avec les représentants des étudiants.

Quant à la restauration, la France est un des seuls, si ce n'est le seul pays, à proposer à tous les étudiants des repas complets à tarif social (3,30 euros), ce qui représente globalement la moitié du coût réel. Cet objectif est atteint grâce à un financement national, mais aussi grâce à des professionnels de la restauration qui confectionnent les repas avec des produits de qualité, ce qui est attesté par les filières d'achats (par exemple Bleu Blanc Cœur pour les œufs et les produits carnés). Les CROUS ont fait un effort considérable de modernisation et d'adaptation aux attentes des étudiants en développant la restauration rapide, et dans les cafétérias, une offre à tarif social existe également. Des menus végétariens sont préparés tous les lundis (Opération Lundi vert), voire tous les jours. Plus de 69 M de repas sont servis par an dans le réseau.

En matière d'hébergement, le réseau des CROUS, ce sont près de 175 000 logements proposés aux étudiants à tarif social, ce qui en fait le premier opérateur national. Une fois les aides au logement déduites (ALS ou APL) une chambre revient à un étudiant en moyenne à 80 € par mois, un studio de 18 m² entièrement équipé, entre 150 et 200 euros par mois, sans autres charges aucune. Le CNOUS a signé une convention avec Action Logement, permettant que la garantie Visale s'applique à tous les étudiants, ce qui les libère du sujet de la caution.

Enfin, le réseau développe la vie étudiante, notamment dans ses résidences pour lutter contre l'isolement, prodigue des soutiens psychologiques avec des permanences et des échanges organisés à distance, conduit avec les étudiants de multiples initiatives en faveur du développement durable....

Il s'agit d'un opérateur de service public moderne, réactif, dont la raison d'être est de soutenir et d'accompagner les étudiants, qui doit lui-même être soutenu par les citoyens comme il l'est par l'Etat.

Cnous – Pascale Koller : 01 71 22 97 20

Crous de Nantes Pays de la Loire – Alexandre Héligon : 02 40 37 13 21